



Bulletin d'Information de l'USR 18

spécial congrès 2025



LE COURRIER
des Retraité·e·s C.G.T. du Cher

Juin 2025

Édito

Ce bulletin est principalement consacré au 14^{ème} congrès de notre USR 18 qui s'est déroulé les 23 et 24 avril derniers à St-Florent-sur-Cher. Moment fort pour toute structure de la CGT, notre congrès s'est déroulé dans une bonne ambiance de fraternité et de respect, et a démontré, s'il le fallait encore, que les retraité·es ne sont pas des poids morts de la société. Au contraire, forts de leurs expériences de militants, de travailleurs, de citoyens ou encore de parents et grands-parents, ils entendent plus que jamais faire entendre leur voix.

Nous étions d'ailleurs bien présents dans les rassemblements du 5 juin dernier.

Retraites, salaires, emploi : même combat, tel était le slogan principal de cette journée d'action, avec comme revendications nous concernant tout particulièrement, le maintien des 10% d'abattement et l'indexation des pensions sur les salaires.

Sous prétexte d'une économie de guerre indispensable, il nous faudrait encore et toujours nous serrer la ceinture, voir nos services publics se dégrader, nos salaires et pensions stagner quand les prix ne cessent eux, d'augmenter.

Il serait trop long de lister tous les conflits en cours sur notre planète, mais je ne peux m'empêcher d'évoquer le triste sort réservé aux Palestiniens. Dans l'indifférence et le mépris de la plupart des pays, l'État d'Israël massacre tout un peuple et colonise des terres qu'ils volent aux quelques survivants. Après les bombes, c'est une famine intentionnellement organisée qui s'abat sur Gaza. La France doit reconnaître la Palestine comme état libre et indépendant et exiger la restitution des terres colonisées par Israël.

Cette année 2025 marque les 130 ans de notre CGT. Depuis sa création, notre syndicat a toujours défendu la paix et l'amitié entre les peuples. Nous devons, plus que jamais, nous accrocher à cette idée que seule la paix peut garantir un avenir à l'humanité.

Catherine Fourcade

Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 Bref compte rendu du congrès
Composition du Conseil départemental et de la CFC

Page 3-4 Résolutions adoptées

Page 4 Allocution d'accueil de Pascal Jaubier

Page 5-6 Texte d'introduction au débat sur la Sécurité sociale

Page 6 Coups de gueule



Bref compte rendu du 14^{ème} congrès de l'USR

Le 14^{ème} congrès de notre USR du Cher s'est tenu les 23 et 24 juin 2025 à St-Florent-sur-Cher au Centre culturel Louis Aragon.

47 délégués le premier jour et 41 le second représentant 12 syndicats ou sections syndicales étaient présents.

Comme toujours, les camarades florentais avaient bien fait les choses pour nous accueillir dans une ambiance aussi studieuse que conviviale. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés ici ; tout comme Muriel, secrétaire administrative de l'UD qui nous efficacement secondés dans nos travaux.

Pascal Jaubier, secrétaire général de l'UL de St-Florent, nous a accueillis, vous trouverez le texte de son intervention plus loin.

Les délégués ont voté les différents rapports à l'unanimité : rapport d'activité ; rapport d'orientation (*vous trouverez les résolutions adoptées dans les pages suivantes*) ; rapport financier.

Le rapport d'actualité préparé par notre secrétaire général sortant Roger Ménigot, absent pour raison de santé a été lu par Catherine Fourcade, membre du bureau sortant. Un débat riche et dense a suivi, dans un grand respect de la parole de chacun. Beaucoup de sujets ont été

abordés, notamment la situation internationale et les conflits en cours.

A été également abordée la question de la structuration du syndicalisme des retraités, question qui sera à l'ordre du jour du 54^{ème} congrès confédéral qui se tiendra du 1^{er} au 5 juin 2026 à Tours. Ce débat doit être porté dans chacun de nos syndicats et sections syndicales, car les décisions qui seront prises au congrès confédéral pourraient être lourdes de conséquences. Il faut que le syndicalisme des retraités se fasse au plus près des syndiqués, et surtout dans des structures adaptées aux situations des syndiqués retraités. Section du syndicat des actifs, syndicat, syndicat multipro, syndicat départemental de branche, section d'un syndicat départemental de branche d'actifs, le débat est ouvert. Ce sont les retraités syndiqués qui doivent choisir leur structuration et leur mode de fonctionnement les mieux adaptés pour une bonne qualité de vie syndicale.

La matinée du second jour était consacrée d'une part à la présentation et aux votes des amendements du document d'orientation, d'autre part à l'élection du nouveau conseil départemental et de la CFC.

Conseil départemental

AGASSANT Alain	Synd. Multipro de Bourges
AGOGUE Martine	Section retraités de la FAPT du Cher
BRUNET Patrice	Synd. du Cher des retraités Santé-Action sociale
DEMUEZ Didier	Section retraités de la FAPT du Cher
DENIS Nathalie	Synd. du Cher des retraités Santé-Action sociale
FOURCADE Catherine	Synd. du Cher des retraités Santé-Action sociale
GAUDICHET Alain	Section retraités Énergie 18
GEDOUX Gérard	Sect. retraités du synd. des cheminots de Bourges
HOUBRON Philippe	Synd. multipro de St-Amand-Montrond
LAMOISSIERE Bernard	Synd. des retraités des Établissements Militaires
LANDOIS Brigitte	Synd. du Cher des retraités Santé-Action sociale
LIMOUSIN Dany	Synd. multipro de Vierzon
MELGARES Sylvie	Synd. des finances publiques
MELIN Gérard	Synd. multipro de Bourges
MENIGOT Roger	Synd. multipro de Vierzon
MORINEAU Alain	Synd. multipro de St-Florent-sur-Cher
NAVEAU Claude	Synd. multipro de St-Amand-Montrond
POCHARD Jocelyne	Synd. des finances publiques
ROUSSEAU Michel	Synd. du Cher des retraités Santé-Action sociale
SANTIAGO J-François	Synd. multipro de St-Florent-sur-Cher
TESSIER Gilette	Synd. des finances publiques

Commission financière de contrôle

BEDOILLAT Gaston	Retraités des Établissements militaires
GENDREAU Jacques	Retraités du synd. des cheminots de Bourges
GUINET Nadège	Retraités du Cher Santé-Action sociale

Le nouveau conseil départemental s'est réuni dès la proclamation des résultats. Il a élu

- Roger Ménigot, secrétaire général
- Brigitte Landois, trésorière
- Jocelyne Pochard, trésorière adjointe

Photo de la CE et de la CFC nouvellement élus



Document d'orientation- Résolutions adoptées par le congrès

Le document d'orientation amendé a été adopté par le congrès. Il a été envoyé aux syndicats et sections syndicales pour diffusion à leurs syndiqué-es. Il doit être notre feuille de route pour les trois années à venir. Voici les neuf résolutions de ce document.

Résolution 1

L'USR CGT du Cher s'engage à

- défendre partout les droits humains, en particulier des femmes et des enfants premières victimes de la pauvreté et des conflits armés ;
- dénoncer et combattre l'extrême droite qui gangrène le monde ;
- exiger l'abrogation de la loi immigration et la régularisation des sans-papiers.

Résolution 2

L'USR CGT du Cher s'engage à

- exiger de la France, la ratification du traité d'interdiction des armes nucléaires ;
- mener campagne pour réduire nos dépenses militaires aux stricts besoins de la défense nationale et militer pour le retour de notre industrie d'armement dans le giron du secteur public ;
- développer les initiatives pour que les questions de la paix ne soient plus seulement présentes dans les moments de tension internationales ;
- lutter pour l'application sans réserve d'un cessez-le-feu immédiat en Palestine, l'ouverture de réelles négociations de paix, la création d'un État palestinien libre et indépendant, l'arrêt des ventes d'armes à Israël ;
- à réaffirmer la nécessité de sortir de l'OTAN ;
- combattre la course folle à l'armement et à l'économie de guerre prétextes à une guerre sociale qui asphyxie les peuples, et développer une économie des productions et des services publics qui réponde aux besoins de la population et non aux intérêts des faiseurs de guerre ;
- agir pour mettre fin à tous les conflits armés dans le monde ;
- Exiger la levée du blocus infligé à Cuba.

Résolution 3

L'USR CGT du Cher s'engage à

- défendre notre démocratie mise à mal par les manœuvres du président de la République ;
- lutter pour la gestion de l'eau, de l'électricité et du gaz par le secteur public ;
- défendre une agriculture respectueuse de l'environnement, garantissant aux agriculteurs des revenus répondant à leurs besoins ;
- combattre l'extrême droite par le développement des luttes ;
- exiger l'abolition des lois retraite en revenant à un départ à 60 ans avec prise en compte de la pénibilité ;
- défendre la retraite par répartition et s'opposer à la retraite par points et à la retraite par capitalisation

Résolution 4

L'USR CGT du Cher s'engage à lutter pour

- la régulation de l'installation des médecins, en fonction des besoins de chaque territoire ;
- l'arrêt des fermetures de lits et de services dans les hôpitaux et l'ouverture de nouveaux pour répondre aux besoins de la population ; le retour de toutes les spécialités au sein de l'hôpital public ; le recrutement des personnels soignants à hauteur des besoins ;
- la création d'un grand service public de prise en charge de la perte d'autonomie financé à 100% par la Sécurité sociale et rattaché à une structure publique (hôpital, collectivité locale) ;
- un suivi médical régulier des retraités, renforcé pour les travailleurs ayant été exposés à des risques particuliers.

Résolution 5

L'USR CGT du Cher s'engage à lutter

- pour regagner des services publics puissants et efficaces ;
- pour la réouverture des guichets d'accueil dans toutes les administrations et services publics ;
- contre le *tout numérique* en exigeant la réouverture des guichets d'accueil et un bulletin de pension papier.

Résolution 6

L'USR CGT du Cher s'engage à

- agir pour revenir à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ;
- revendiquer un rattrapage immédiat de 300 euros et une majoration de 10% ;
- lutter pour qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC revendiqué à 2000€ brut ;
- exiger l'abrogation de la CSG, CRDS et CASA.

Résolution 7

L'USR CGT du Cher s'engage à

- promouvoir et lutter pour la Sécurité sociale intégrale ;
- exiger la suppression des exonérations de cotisations sociales qui assèchent les recettes de la Sécurité sociale sans effet sur l'emploi et ne profitent qu'au patronat.
- exiger l'abolition des lois retraite en revenant à un départ à taux plein à 60 ans avec prise en compte de la pénibilité et pour les personnes en situation de handicap ;
- lutter pour l'intégration de l'autonomie à la branche maladie de la Sécurité sociale.

Résolution 8

L'USR CGT du Cher s'engage à

- favoriser la mise en place de débats sociaux avec les autres organisations syndicales ;
- débattre régulièrement de l'unité syndicale dans nos sections ou syndicats dans l'intérêt du progrès social.

Résolution 9

L'USR CGT du Cher s'engage à maintenir et développer la vie syndicale :

- en travaillant à la syndicalisation des retraités
 - en lien avec les syndicats d'actifs pour la continuité syndicale,
 - en proposant chaque fois que c'est possible,

la syndicalisation aux retraités ;

- en maintenant la fréquence des réunions d'instances et en y augmentant la participation ;
- en maintenant la parution régulière du journal de l'USR ;
- par le déploiement sur le territoire, en lien avec les unions locales, les unions fédérales et les syndicats ou sections syndicales de retraités ;
- en investissant dans la formation syndicale ;
- par le 1% statutaire des cotisations ;
- en laissant aux syndiqués le choix de leur structuration la mieux adaptée.

Allocution d'accueil de Pascal JAUBIER Secrétaire général de l'Union locale CGT de St-Florent-sur-Cher

Camarades,

Au nom de l'Union locale CGT de Saint-Florent, je vous souhaite la bienvenue dans notre ville pour ce congrès départemental des retraité-es.

C'est un honneur pour nous de vous accueillir ici, sur un territoire marqué par son histoire ouvrière, ses luttes et sa combativité.

Ici, les retraité-es CGT continuent de montrer l'exemple, par leur engagement, leur présence sur le terrain, leur fidélité à nos valeurs.

Ce congrès se tient dans un contexte de colère, mais aussi d'espoir.

Oui, camarades, la colère est légitime. Colère face à une inflation qui étouffe les petits revenus ; colère face à des pensions et des salaires qui stagnent ; colère face à des services publics qui s'effondrent ; colère enfin, face au mépris d'un gouvernement qui nous traite comme des poids morts, alors que nous sommes les bâtisseurs de ce pays.

Et à Saint-Florent, cette colère, nous l'avons exprimée, haut et fort, lors des mobilisations contre la réforme des retraites et contre la casse industrielle.

Cinq de nos camarades ont été convoqués au tribunal correctionnel de Bourges. Deux d'entre eux sont des retraités. Leur seul tort ? Avoir manifesté, avoir défendu leurs droits et ceux de toute la classe ouvrière.

Mais la répression n'a pas gagné. Ils ont été relaxés pour l'accusation d'entrave à la circulation. Un seul a été condamné pour dégradation, avec une peine bien en dessous de ce que demandait la DIRCO*, qui avait porté plainte.

Cette victoire, camarades, c'est aussi la vôtre. C'est celle de la solidarité, de la mobilisation, de notre capacité à faire front. Ce verdict le dit clairement : manifester, lutter, s'organiser, ce n'est pas un crime. C'est une nécessité.

Nous remercions l'ensemble des syndicats pour leurs dons, ainsi que les dons individuels.

Nous devons aussi rester vigilants face à la montée de l'extrême droite. Le Rassemblement national n'est pas l'ami des retraité-es, ni des travailleurs. C'est un parti qui divise, qui stigmatise, qui veut opposer les Français entre eux.

Nous, à la CGT, nous défendons l'unité de la classe ouvrière, quelles que soient les origines ou les situations.

Le RN s'attaque aux droits sociaux, au syndicalisme, à la solidarité. Nous devons le combattre, sans relâche.

Enfin, nous affirmons notre attachement à la paix, en France comme dans le monde.

Dans une période marquée par les conflits, les tensions internationales et les discours de haine, nous portons une voix claire : celle de la paix, de la diplomatie, du respect des peuples.

Il ne peut y avoir de justice sociale sans paix durable.

Alors ce congrès, il n'est pas qu'un moment statutaire. C'est un moment politique, un moment de construction, un moment pour affirmer ensemble que la lutte continue, que nous ne lâcherons rien. Ni sur les pensions, ni sur les services publics, ni sur la dignité des retraité-es.

Nous sommes la CGT. Nous sommes un syndicat de combat, et tant que nous serons unis, ils ne pourront pas nous faire taire.

Bon congrès à toutes et tous. * DIRCO : Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest

**Vive la CGT ! Vive la paix !
Et vive la lutte de classe !**



LA BATAILLE DE LA SÉCU

Lors de la seconde séance, les congressistes ont débattu de notre sécurité sociale. Pour introduire ce débat, Jocelyne Pochard a brièvement rappelé l'histoire de la sécu et des réformes dont elle a été victime depuis sa création. Voici le texte de cette présentation

Mettre en place « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion par les intéressés », tel était l'objectif du programme du CNR. Véritable conquête sociale collective des travailleurs et travailleuses qui doit beaucoup à l'implication des militants CGT, elle a permis un progrès social considérable financé jusque dans les années 1980 par l'augmentation de la cotisation sociale, le salaire socialisé.

Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 créent le régime général de sécurité sociale sur les bases suivantes :

- Couverture universelle pour l'ensemble des travailleurs
- Caisse unique : le régime général incluant assurance maladie, vieillesse, accidents du travail.
- Financement par une cotisation interprofessionnelle à taux unique à caractère salarial.
- Gestion par les intéressés, sans patrons et sans tutelle étatique

C'est une conquête sociale majeure qui a fait reculer la mortalité infantile et augmenté notablement l'espérance de vie.

Elle a été combattue dès l'origine par le patronat et les gouvernements successifs avec la volonté de retirer aux représentants des salariés la gestion de la sécu et de remettre en cause le financement par la cotisation sociale

Les réformes se sont succédé imposant une gestion comptable, une reprise du pouvoir par le patronat et l'état et un basculement du financement sur l'impôt. Les plus importantes de ces réformes sont :

- Les ordonnances Jeanneney de 1967 qui imposent le *découpage en branches* (3 caisses distinctes : maladie, vieillesse et allocations familiales, chacune devant avoir des comptes à l'équilibre ce qui favorise la remise en cause des acquis sociaux), *l'instauration du paritarisme* (entrée du patronat dans les caisses) et *la suppression des élections*.

- En 1991 c'est la *création de la CSG* qui fait basculer en partie le financement de la Sécurité sociale sur l'impôt. Son taux n'a cessé d'augmenter depuis.

- Le plan Juppé de 1996 marque le tournant de l'étatisation de la Sécurité sociale.

Il instaure les lois de financement de la Sécurité sociale votées par le parlement ce qui amoindrit les prérogatives des administrateurs des caisses au profit de l'état. Le budget de la Sécurité sociale est dorénavant voté par le parlement et l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) intégré à la LFSS (Loi de financement de la sécurité sociale) fixe chaque année un taux



de progression des dépenses de santé. L'objectif étant de comprimer ces dépenses au détriment de la satisfaction des besoins, sous le prétexte d'un nécessaire équilibre des comptes alors qu'on a créé artificiellement un déficit notamment par des mesures d'exonération des cotisations sociales réclamées par le patronat. C'est aussi en 1996 que sont créés les ARH (agences régionales de l'hospitalisation) ancêtre des ARS.

- C'est également en 1996 qu'a été créée la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) alimentée par un nouvel impôt la CRDS. Une aubaine pour les banques. L'an dernier la CADES a remboursé 21,1 milliards d'euros aux banques dont 2,8 milliards d'intérêts.

- En 2009 la loi Bachelot pousse la logique d'étatisation de l'organisation du système de soins à son paroxysme avec la création des ARS.

En matière de retraite les réformes qui se sont succédé se sont traduites à chaque fois par une diminution des pensions, un allongement de la durée de cotisation et un report de l'âge effectif ou légal de départ :

- En 1993 la réforme Balladur va constituer une régression majeure en allongeant la durée de cotisation pour une retraite à taux plein qui sera portée de 150 à 160 trimestres ou de 37,5 ans à 40 ans avec décote en cas de départ avant 65 ans avec une carrière incomplète, en instaurant *le passage des 10 meilleures années aux 25 meilleures années* pour le calcul des retraites du régime général et en passant à *l'indexation sur les prix au lieu du salaire moyen*.

- En 2003 les mêmes mesures d'allongement de la durée de cotisation et de décote pour carrière incomplète seront imposées aux fonctionnaires.

- En 2010: le gouvernement FILLON impose à nouveau un allongement de la durée de cotisation, et le report *de l'âge légal de départ à 62 ans*

- 2013, réforme Touraine, nouvel allongement de la durée de cotisation

Aujourd'hui, le projet du patronat est de se désengager totalement du financement de la sécurité sociale (CSG, TVA sociale, privatisation) ce qu'il appelle les « charges » pour accroître les profits.

Cette politique n'est pas le fait du hasard, c'est l'application du projet des institutions capitalistes européennes et mondiales (FMI, banque mondiale) de mise en place d'une protection sociale inégalitaire reposant sur 3 piliers :

- un filet de sécurité minimal pour les plus pauvres avec une sécurité sociale rabougrie.

- un pilier professionnel obligatoire avec les complémentaires santé privées, partiellement financé par l'employeur sorte de sécu bis privée.

- des surcomplémentaires privées facultatives pour ceux qui pourront se les payer.

C'est l'ouverture d'un marché de la santé au profit des

fonds de pension et assurances privées
La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique (adhésion obligatoire à un organisme choisi par l'employeur qui peut être une société de capitaux à but lucratif rémunérant des actionnaires) s'inscrit complètement dans ce projet que nous combattons.

Ces politiques ont mené l'hôpital public au bord du gouffre, aujourd'hui notre système de protection sociale ne remplit plus sa fonction. Il est à reconstruire.

Nous devons travailler à la construction d'un rapport de force pour reconquérir notre système de Sécurité sociale sur les bases qui ont prévalu en 1945 :

- financement uniquement par la cotisation so-

ciale versée par les entreprises (salaire socialisé) et seul organisme collecteur de cotisations et payeur de prestations ;

- autonomie grâce au retour des élections des administrateurs de la Sécurité sociale par les assurés sociaux et grâce à un budget décidé et géré exclusivement par les intéressés
- couvrant tous les champs de la protection sociale (maladie, vieillesse, maternité, famille, invalidité, accidents de travail, dépendance et chômage) ;
- prenant en charge 100% des dépenses de santé et le paiement intégral des retraites. Ce serait la fin de toute forme de complémentaire (santé, retraites).

Coup de queue 1

Lors de la séance des questions d'actualité au gouvernement le 11 juin dernier, le sénateur communiste Jean-Pierre Corbisez a interpellé le ministre des Affaires étrangères sur le sort de quatre militants français, parmi lesquels l'eurodéputée Rima Hassan, qui se trouvaient bord du voilier humanitaire Madleen à destination de Gaza. « Que fait la France ? Quand les otages français, dont une députée de la République, seront-ils libérés ? » a demandé l'élus. Ces mots ont fortement déplu au Premier ministre François Bayrou, qui lui a répondu à la place de Jean-Noël Barrot : « Je trouve inacceptable qu'un certain nombre de forces politiques utilisent pour les 3 ou 4 personnes détenues en Israël, le mot otage. »

Certes, d'un point de vue purement juridique, le mot ne peut s'appliquer aux militants humanitaires arrêtés par l'armée israélienne le 9 juin. Mais je n'ai pas souvenir que Bayrou se soit offusqué et soit intervenu quand son ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, déclarait le 17 novembre dernier « les cheminots, une partie, pas tous, prennent régulièrement en otage les Français qui travaillent ». D'ailleurs, ce terme *otage* est régulièrement utilisé dans les médias en cas de grève en particulier dans les transports en commun.

Deux poids, deux mesures ! La grève est un acte légal reconnu par le droit international. À l'opposé, arraisonner un bateau dans des eaux internationales relève de la piraterie et emmener de force ses occupants doit être assimilé à un enlèvement. Dans ce dernier cas, on est plus proche de la définition du mot otage que dans le premier !

Catherine Fourcade

Voilà ce qu'ils font du Droit international



Scandale à Bercy

Une start-up déficitaire alimentée par des fonds spéculatifs choisie comme nouvel organisme en charge de la protection sociale complémentaire obligatoire des agents du ministère des finances.

Une ordonnance du 17 février 2021, prise en application de l'article 40 de la loi dite de transformation de la fonction publique a prévu la mise en place en matière de protection sociale complémentaire, d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour les actifs avec financement par l'employeur d'une partie de leur cotisation. Pour les retraités l'adhésion est facultative et sans aucune participation de l'employeur au financement de la cotisation.

Cette réforme a été dénoncée par la CGT comme une remise en cause de notre régime de sécurité sociale. Cependant des négociations ont eu lieu dans la fonction publique d'état puis au niveau de chaque ministère. Au ministère des finances elles ont débouché sur un accord définissant un cahier des charges préalable à l'appel d'offre.

PSC à BERCY NON A ALAN ! Le 22 mai 2025 Bercy a annoncé qu'il avait fait le choix d'une start-up dénommée Alan, société anonyme à but lucratif, pour assurer la protection sociale complémentaire, désormais obligatoire, des agents du ministère au détriment de la mutuelle historique des agents des finances, la MGEFI.

Bercy a donc choisi unilatéralement un opérateur assurantiel à but lucratif et spéculatif qui a levé des fonds étrangers depuis sa création en 2016, pour assurer la protection sociale complémentaire en santé de plus de 130 000 actifs et de manière facultative de 84 000 de leurs ayants-droits ainsi que 150 000 retraités et leurs ayants-droits.

Cet opérateur n'a aucun point d'accueil physique, une expérience dans la protection sociale complémentaire très faible, un exercice comptable déficitaire depuis sa création en

2016, un management par l'intelligence artificielle et il délocalise les données de ses clients en Europe et en Tunisie au mépris des règles de confidentialité.

Comme toutes les entreprises de ce type, son but est d'attirer des fonds spéculatifs avec la promesse de grosses plus-values. Ses dirigeants ont rencontré plusieurs fois E. Macron notamment lors des salons de la « French Tech » ou « Choose France ».

Pour l'UFR CGT Finances, c'est un choix politique au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé. La CGT Finances refuse ce choix, appelle tous les agents à se mobiliser (un rassemblement a eu lieu le 18 juin à Bercy) et à signer la pétition intersyndicale qui a déjà reçu plus de 10 000 signatures. Des recours juridiques sont prévus.

Comme à la Banque de France où le choix d'Axa a été annulé, nous exigeons l'abandon de ce choix.

Jocelyne Pochard



Coup de queue 2